



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

## ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 14 novembre 2023

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

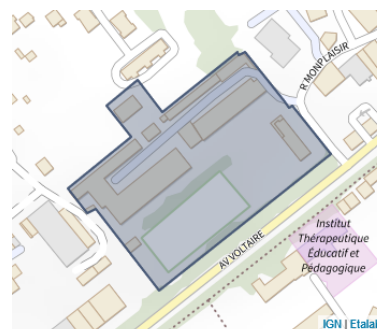
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

### PARCELLE(S)

**55200 COMMERCY**

Code parcelle :  
**000-AK-135**



Parcelle(s) : 000-AK-135, 55200 COMMERCY

1 / 7 pages

## RAPPEL

### Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

### Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur [georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger](https://georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger)

## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**  Oui  Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

**Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.**

## SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

## ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

### INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRI Meuse secteur Commercy a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 28/04/2002

Date d'approbation : 28/04/2005

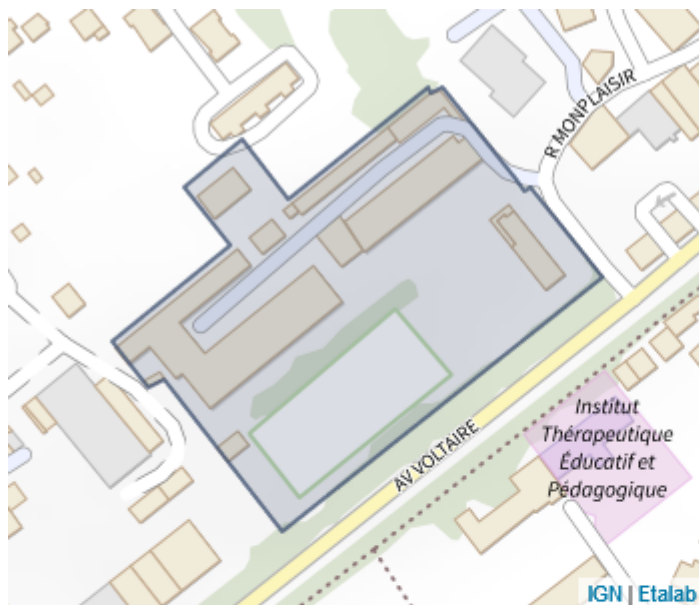
Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



### ARGILE : 0/3



- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.



## POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 14 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 10

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 9

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0200080A	30/12/2001	02/01/2002	27/02/2002	16/03/2002
INTE1229083A	20/05/2012	20/05/2012	11/07/2012	17/07/2012
INTE9400004A	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
INTE9400127A	05/01/1994	11/01/1994	08/03/1994	24/03/1994
INTE9500070A	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
INTE9500699A	22/07/1995	22/07/1995	26/12/1995	07/01/1996
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19830516	01/04/1983	28/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
NOR19830720	01/05/1983	31/05/1983	20/07/1983	26/07/1983

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

## ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
LA CIE DES LITS MILITAIRES	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913084">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913084</a>
LA CIE DES VIDANGES MILITAIRES	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913088">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913088</a>
JACKMIN Henri	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913089">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913089</a>
ETS GARNIER	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913094">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913094</a>
MANTE C., ex FOREZ Fernand	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913096">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913096</a>
HAUTCOLAS Emile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913098">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913098</a>
PERIN Ernest	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913103">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913103</a>
LA RAFFINERIE LORRAINE DE CORPS GRAS	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913105">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913105</a>
PERIN Ernest	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913107">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913107</a>
PIZZOGLIO Jean	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913111">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913111</a>
CHARDOT TP SARL	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913491">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913491</a>
CHAROY Christian, ex POGNARD Claude, ex FRISTOT	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913677">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3913677</a>
JANOT & CIE	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3914038">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3914038</a>
MORRA Charles	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3914430">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3914430</a>